



LA CGT POLE EMPLOI RENCONTRE LE MINISTERE DU TRAVAIL

Lundi 27 juin, la CGT Pôle emploi a interpellé le Ministre du Travail qui visitait l'agence Paris Cardinet en compagnie du Directeur Général. **Refusant d'ouvrir le dialogue sur place, il nous a proposé une rencontre avec son cabinet que nous avons acceptée et qui s'est tenue jeudi 31 juin.**

Au cours de cet entretien, **la CGT Pôle emploi a souhaité témoigner des inquiétudes des agents de Pôle emploi suite aux annonces présidentielles liées à la création de France Travail, de l'avenir de nos missions au service des usagers, de nos besoins tant en moyens qu'en effectifs pérennes** et bien évidemment **de nos salaires et traitements insuffisants** au regard de l'inflation galopante de ces derniers mois.

1. Le devenir des missions de Pôle emploi et la création de France Travail

Le Président de la République a annoncé le 3 juin dernier face à la presse régionale sa volonté de précipiter la mise en œuvre de France Travail : « *Dès cet été, la réforme France Travail, pour ramener le plus possible de chômeurs vers l'emploi va être engagée* ». Par ailleurs, [un article de Mediapart](#) du 14 juin nous informait du **projet de la Direction Générale de Pôle emploi**, soumis au Ministère, **d'agglomérer autour de Pôle emploi les différents acteurs de l'insertion (RSA) ou de l'accompagnement (Missions Locales) dans une perspective unique et forcée de retour à l'emploi.**

Le conseiller Ministériel nous a certifié que France Travail ne serait qu'une « *bannière commune* » qui regrouperait les membres du « *Service Public de l'Emploi* » pour mieux travailler ensemble. Devant nos interrogations, il a lui a été difficile d'argumenter en quoi cela pourrait favoriser une meilleure « *coopération* ». Il nous a certifié que les discussions avec l'ensemble des « acteurs » (Syndicats, Patronat, Régions, Départements, Missions locales, Unedic etc.) auraient lieu.

Pour la CGT Pôle emploi, les résultats des élections législatives ont certainement freinés les ardeurs de rapidité gouvernementales néanmoins la volonté d'Emmanuelle Macron de favoriser le « travail » au détriment de l'« emploi » **renforce l'idée libérale d'adapter la main d'œuvre aux besoins des employeurs, de conditionner les aides voire les revenus de remplacement à l'acceptation de tout travail, de stigmatiser encore plus les travailleurs privés d'emploi.** L'« emploi » renvoie à des droits (pour les travailleurs) tandis que le « travail » est défini uniquement par les besoins des employeurs.

Au regard des propositions de la Direction Générale sur France Travail, **la CGT Pôle emploi a interrogé le Ministère sur de possibles régionalisations de nos missions** (aujourd'hui totalement segmentées), comme le demande l'Association Régions de France via sa volonté de « coordonner le Service Public de l'Emploi » (Cf. page 26 de son « [livre blanc](#) » : « [confier les clés de la politique de l'emploi aux Régions](#) » publié le 15 mars 2022) ?

Une nouvelle fois, le Ministère se montre évasif, en nous disant que cela dépendrait des discussions avec les différentes parties prenantes...

Pour la CGT Pôle emploi, il est essentiel que l'ensemble des missions du Service Public de l'Emploi soient préservées dans un cadre national afin de garantir **une réelle égalité de traitement pour toutes et tous**, en tenant compte **des choix et besoins des usagers et en appréhendant la situation de chacunE dans sa globalité**, et pas seulement vers un axe unique de retour impératif à l'emploi afin de favoriser une insertion durable, choisie et partagée.

La CGT Pôle emploi revendique une indemnisation de tous les travailleurs privés d'emploi (primo demandeur compris) à hauteur de 80 % du dernier salaire avec, au minimum le SMIC (revalorisé à 2000€ brut) jusqu'au retour à l'emploi.

2. Effectifs de Pôle emploi

Le représentant ministériel reprend l'axiome défini par l'ex ministre Muriel Penicaud d'adapter les effectifs de Pôle emploi à la réalité du taux de chômage !

Force est de constater, malgré l'embellie actuelle de réduction de la Catégorie A des demandeurs d'emploi liée à la reprise économique post Covid, le nombre de travailleurs privés d'emploi en Catégorie B et C, de très longue durée ou de plus de 50 ans ne baisse pas.

Par ailleurs, l'inflation galopante dans la zone euro et les pays dits développés, la persistance du Covid au niveau international qui altère la chaîne de production capitaliste mondialisé à flux tendu, la guerre en Ukraine et la spéculation qu'elle entraîne de la part de l'OPEP ou de la Russie sur l'énergie ou la pénurie alimentaire (blé) qui pourrait en être une conséquence, laisse présager d'une possible récession en France (et pas seulement) entraînant de fait une hausse massive du chômage dans les prochaines semaines.

Le conseiller ministériel nie cette réalité et adopte le langage de la communication gouvernementale sur le plein emploi à venir ! Comme s'il suffisait d'avoir un ministre dont le titre est celui du « plein emploi » pour qu'il advienne !

Au regard de la situation actuelle et à venir, la CGT Pôle emploi a réaffirmé :

- ⇒ **La nécessaire titularisation de tous les agents en CDD** qui le souhaitent et **l'arrêt des recrutements précaires**,
- ⇒ **Le renforcement du nombre de conseillers accompagnement, indemnisation et des fonctions support**,
- ⇒ **La création d'équipe volante ou mobile départementale d'agents titulaires** pour pallier aux absences sur sites ou dans les fonctions supports.

Le conseiller a voulu botté en touche en disant qu'il n'interfererait pas dans la gestion RH de Pôle emploi.

La CGT Pôle emploi lui a « rappelé » que le plafond d'emploi était fixé par le Projet de Loi de Finances (PLF) voté par les parlementaires de l'Assemblée Nationale et que nous interviendrons auprès d'eux pour obtenir les moyens nécessaires à l'exercice de nos missions.

3. Pour une augmentation générale de nos Salaires et Traitements

Si les augmentations de salaires des agents privés (environ 1%) et des agents publics (3,5%) ont été obtenues grâce aux différentes mobilisations et grèves, elles sont loin de compenser les pertes

de pouvoir d'achat cumulées et même celles de l'année 2022 (plus de 7% d'inflation prévue en septembre).

La CGT Pôle emploi a demandé au Ministère, comme nous l'avons fait auprès de la Direction Générale :

- ⇒ **Une ouverture de NAO (Négociation Annuelle Obligatoire) sur les salaires des agents de droit privé** dès la rentrée de septembre afin de permettre qui permette a minima de maintenir et d'étendre le pouvoir d'achat des agents,
- ⇒ **Une ouverture de concertation sur la revalorisation des grilles des agents publics** en rappelant que celles-ci avaient eu lieu dans de nombreuses administrations de l'Etat sans que cela ne soit le cas à Pole emploi (hors les +3 ou 4 points de la classification) et que les 3,5% d'augmentation de la valeur du point d'indice ne pouvait être suffisant. Cette demande sera également portée par la CGT Fonction Publique auprès de la Direction Générale de l'Administration et de la Fonction Publique (DGAFP).

La Direction Générale nous a répondu qu'ils attendaient le feu vert des Ministères de tutelle, le Ministère du Travail, qu'ils avaient bien en tête la problématique de rémunération des agents de Pôle emploi privés et publics.

Même si nous savions que nous n'obtiendrions pas de réponses immédiates du Ministère, il était important que nous puissions porter nos demandes, la Direction Générale s'abritant trop souvent derrière les tutelles pour refuser toutes réelles négociations.

La question du pouvoir d'achat est centrale pour les agents de Pôle emploi comme pour la grande partie de la population. Le projet de loi pouvoir d'achat qui sera présenté en juillet au parlement, ne semble pas aujourd'hui répondre de manière pérenne aux besoins de la population.

Le Projet de loi de Finances 2023 pour Pôle emploi déterminera les moyens et les orientations de Pôle emploi dans une période transitoire de renégociation de la Convention Tripartite Pôle emploi - Etat - UNEDIC, **la CGT Pôle emploi sera impliquée tant auprès des parlementaires que du personnel pour obtenir satisfaction sur les revendications de notre mouvement du 1^{er} Février pour obtenir le maintien de nos missions, les moyens pour les satisfaire, la revalorisation de nos salaires et traitements.**

Seule la mobilisation du personnel permettra de contraindre la Direction de Pôle emploi et le Ministère à répondre positivement à nos légitimes revendications,

POUR NOTRE AVENIR, POUR NOS MISSIONS, POUR NOS METIERS,

Préparons la mobilisation et retrouvons nous toutes et tous dans la lutte, par la grève et notre participation aux manifestations de septembre.